



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°7 : FAUX PLAFONDS ET CLOISONS MODULAIRES, PASSE AVEC LES SOCIETES SLAT, BALAS ET AEG-ARASE ENTREPRISE GENERALE**

**DÉCISION N° DM-24-311  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le JOUE et au BOAMP, le 07 juin 2024 relatif à l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les offres des sociétés SLAT, BALAS et AEG-ARASE ENTREPRISE GENERALE, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°7 : Faux-plafonds et cloisons modulaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux - Lot n°7 : Faux-plafonds et cloisons modulaires, avec les sociétés suivantes :

- SLAT, sise 8, rue des Alouettes – 95600 EAUBONNE, représentée par Monsieur Alban LE BIEZ ;
- BALAS, sise 19, boulevard Louise Michel – 92238 GENNEVILLIERS, représentée par Monsieur Maher HOUDROUGE ;
- AEG-ARASE ENTREPRISE GENERAL, sise 10, rue du Bois Guillaume – 91000 EVRY-COURCOURONNES, représentée par Monsieur Michaël QUAGLIATO.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-lmc1H12435H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-Imc1H12435H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024